



En exercice : 58  
Présents : 43  
Votants : 52

## Séance du 30 janvier 2023

Le trente janvier deux Mille Vingt-trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 24 janvier 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD, Philippe LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaéтан, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, suppléant.
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : BÉZIER Florence (Cossé le Vivien), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), PREVOSTO Dominique (Craon), MAHIER Aurélie (Craon), GOHIER Odile (Denazé), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (St Martin du Limet), BEUCHER Clément (St Poix), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), HAMARD Benoît (Craon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique PRÉVOSTO a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE  
Odile GOHIER a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Norbert LIVENAIIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Maurice RADÉ  
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jacky VALLÉE

Secrétaire de Séance : Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2023-01/07 – LA RINCERIE**  
**LA RINCERIE – TARIFICATION 2023-2024**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE  
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du : 30 janvier 2023**

**OBJET 2023-01/07 – La Rincerie**  
**La Rincerie – Tarification 2023-2024**

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs/Tourisme, rappelle au conseil communautaire que, par délibération n° 2021-12/210 en date du 06 décembre 2021, il a été procédé à l'approbation des tarifs pour l'année 2022-2023 des différents services de la Base de Loisirs de La Rincerie.

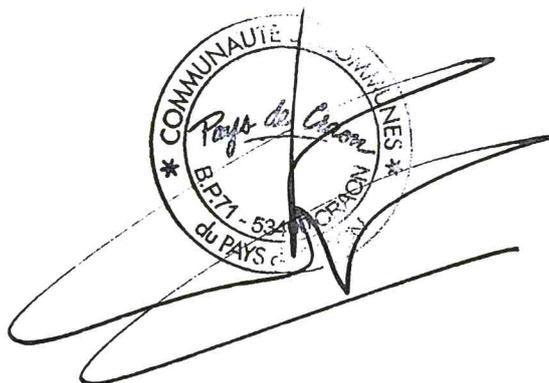
Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la modification de la tarification des diverses prestations proposées à la Base de Loisirs pour l'année 2023 et 2024, relatives aux activités du fait de leur évolution (augmentation de tarifs) et de la création de tarifs spécifiques, présentée en annexe 3 au rapport de présentation.

**Considérant la proposition de la commission Équipements Sportifs en date du 22 novembre 2022,**  
**Après avis favorable du Bureau en date du 28 novembre 2022,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité :**

- ⇒ **VALIDE** les tarifs actualisés 2023 et 2024, tels que présentés en annexe,
- ⇒ **CHARGE** le Président de toutes les démarches afférentes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
*Craon, le 10 février 2023*  
*Pour extrait conforme,*  
*Le Président,*  
**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230130-DELIB20230107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

